

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 177/00

ÉFAI – 000395 – AMR 41/030/00

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MAUVAIS TRAITEMENTS / MENACES DE MORT

**MEXIQUE**

**Eliud Osiel, chef de file des ouvriers  
Omar Gil  
et d'autres ouvriers de l'usine Duro Manufacturing, municipalité de  
Río Bravo, État du Tamaulipas**

**Londres, le 23 juin 2000**

Amnesty International est préoccupée par la sécurité de certains ouvriers qui ont participé à une grève à l'usine Duro Manufacturing, dans la ville de Río Bravo (État du Tamaulipas). Le 19 juin 2000, en effet, tentant manifestement de mettre fin à la grève, la police aurait agressé, frappé et arrêté des grévistes.

Selon certaines sources, deux opérations de police distinctes auraient été menées le 19 juin au matin au cours desquelles les policiers auraient menacé les grévistes avec des armes à feu et leur auraient dit de quitter les lieux. Face au refus des ouvriers, la police a attaqué, blessant une femme à l'abdomen à coups de crosse, et giflant une autre. Ceux qui ont tenté de fuir ont été poursuivis et frappés à coups de bâton. L'une des femmes blessées était, semble-t-il, enceinte de huit mois et a dû être hospitalisée. Une autre femme a entendu un policier lui dire : « *Si tu ne la fermes pas, je te tue* ». La police a également déchiré des banderoles. Le seul témoin de la scène ayant pris des photos a été passé à tabac et arrêté, et son appareil photo a été détruit par les policiers.

La police aurait arrêté plus d'une dizaine de grévistes, parmi lesquels figuraient Eliud Osiel et Omar Gil. Tous ont été libérés sous caution, mais ils sont maintenant poursuivis pour participation à des gangs criminels et détention illégale d'autrui, au motif que le directeur et les vigiles se trouvaient toujours à l'intérieur de l'usine lorsque les grévistes ont accroché leurs banderoles aux grilles.

Les ouvriers de l'usine Duro ont cessé de travailler le 11 juin pour protester contre le fait que, selon certaines informations, cette société transnationale ne reconnaisse pas leur syndicat indépendant et ne tienne pas ses promesses quant à l'amélioration des conditions de travail et aux salaires. Les ouvriers, en majorité des femmes, ont signalé des affaires de harcèlement sexuel et plus d'une dizaine de cas de doigts sectionnés du fait de machines laissées sans surveillance. Il a également été signalé que des femmes enceintes manipulent des produits dangereux et que les conditions d'hygiène ne sont pas satisfaisantes.

Selon des témoignages, au moins neuf ouvriers de cette entreprise auraient été licenciés pour avoir tenté de créer un syndicat, un droit pourtant inscrit dans la Constitution mexicaine.

Ces témoignages laissent entendre que les mauvais traitements, les arrestations et les poursuites dont font l'objet les grévistes sont le résultat d'une action menée par l'État pour limiter les activités légitimes des syndicats. Amnesty International est préoccupée par le fait que ces ouvriers pourraient être victimes de nouvelles attaques et arrestations alors que leur grève se poursuit.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

C'est dans la zone proche de la frontière avec les Etats-Unis que s'implantent de nombreuses *maquiladoras*, c'est-à-dire des usines qui appartiennent à des sociétés multinationales cherchant à tirer parti des bonnes conditions de production et de commerce de cette région. Au fil des ans on a recensé un grand nombre de témoignages faisant état de méthodes d'intimidation et de menaces à l'encontre des ouvriers impliqués dans des conflits du travail, notamment ceux qui souhaitent instaurer des syndicats indépendants. À plusieurs occasions, les forces de l'ordre auraient été appelées pour mettre un terme aux grèves et arrêter les responsables syndicaux afin de décourager ce genre de revendications légitimes.

Au cours de ces deux dernières années, des grèves organisées par un syndicat indépendant de l'usine Han Young à Tijuana, au nord du Mexique, auraient été plusieurs fois réduites à néant par la police. Le syndicat proche du gouvernement aurait récemment recruté des casseurs pour briser une grève. Le 10 mars, dans une autre *maquiladora*, Lear-Favesa à Ciudad Juárez, au nord du

Mexique, une centaine de grévistes ainsi que leurs familles auraient été frappés par des agents de la police municipale de sécurité publique.

**ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre exprès / lettre par avion** (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par les témoignages faisant état de mauvais traitements commis le 19 juin 2000 par la police à l'encontre des ouvriers en grève de l'usine Duro Manufacturing à Rio Bravo, dans l'État du Tamaulipas;
- déclarez-vous également préoccupé par le fait que les actions de la police auraient été menées dans l'intention d'empêcher les syndicats de mener les activités légitimes qui sont les leurs ;
- dites-vous préoccupé par les poursuites pénales apparemment infondées dont font l'objet les personnes arrêtées ;
- demandez l'ouverture d'une enquête sur la répression policière de la grève à l'usine Duro Manufacturing et sur les mauvais traitements infligés aux ouvriers par la police ;
- demandez aux autorités de prendre les mesures qui s'imposent pour garantir la sécurité de tous les grévistes de cette usine, en veillant à ce qu'ils ne soient pas victimes de nouvelles brutalités policières ni d'arrestations arbitraires ;
- rappelez aux autorités que chacun a le droit de mettre sur pied des syndicats pour protéger ses intérêts, ainsi que le disposent l'article 123 de la Constitution mexicaine et l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

**APPELS À :**

**Remarque : l'obtention des lignes de fax peut s'avérer difficile et les télécopieurs sont souvent déconnectés en dehors des heures de bureau. Si vous ne parvenez pas à obtenir la communication, veuillez refaire une tentative ultérieurement. Si un correspondant vous répond, demandez : « El tono de fax, por favor. »**

**Ministre de l'intérieur :**

Lic. Diódoro Carrasco Altamirano  
Secretario de Gobernación  
Secretaría de Gobernación  
Bucareli 99, 1er. piso  
Col. Juárez  
México D.F. 06699 Mexique

**Télégrammes :** Secretario Gobernación, México

**Fax :** 52 5 546 5350

**Formule d'appel :** *Señor Secretario, / Monsieur le Ministre,*

**Gouverneur de l'État du Tamaulipas :**

Lic. Tomas Yárrington Ruvalcaba  
Gobernador del Estado de Tamaulipas  
Palacio de Gobierno, Av. Juárez y 5 de Mayo  
Ciudad Victoria, 87009  
Tamaulipas, Mexique

**Télégrammes :** Gobernador, Tamaulipas, Mexique

**Fax :** 52 131 887 01/ 23492

**Formule d'appel :** *Sr. Gobernador, / Monsieur le Gouverneur,*

**Procureur général de l'État de Tamaulipas :**

Lic. Eduardo Garza Rivas  
Procurador General de Justicia del Estado de Tamaulipas  
Palacio de Justicia, Boulevard Fraccedi Balboa s/n  
Col. Centro, Ciudad Victoria, 87000  
Tamaulipas, Mexique

**Télégrammes :** Procurador del Estado, Tamaulipas, Mexique

**Fax :** 52 131 284 27

**Formule d'appel :** *Sr. Procurador, / Monsieur le Procureur général,*

**Commission nationale des droits humains :**

Dr. José Luis Soberanes Fernández  
Presidente de la Comisión Nacional de Derechos Humanos (CNDH)  
Periférico Sur 3469, 5o piso,  
Col. San Jerónimo Lídice,  
México D.F., C.P. 10200  
Mexique

**Fax :** 52 5 135 0595

**E-mail :** correo@cndh.org.mx

**Formule d'appel :** *Estimado Dr. Soberanes, / Monsieur,*

**COPIES À :**

**Organisation non gouvernementale :**

Centro de investigación Laboral y Asesoría Sindical (CILAS)  
Tabasco 262-402, Col. Roma  
México D.F., C.P. 06700  
Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 4 AOÛT 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*